

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La Sarl Valérie Escapades est une société au capital de 6300 €, dont le siège social est situé 6 rue Gabriel Debrégeas 87800 LA MEYZE, immatriculée au RCS de LIMOGES sous le numéro SIRET 931 031 609 00016.

ACTIVITE : « TRANSPORT PUBLIC ROUTIER DE PERSONNES DANS UN VEHICULE N'EXCEDANT PAS 9 PLACES Y COMPRIS LE CONDUCTEUR » & « MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES AVEC CONDUCTEUR »

La Sarl se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente

AI / TRANSPORT VERS DES LIEUX D'INTÉRÊT

Les conditions de vente qui suivent définissent les modalités d'achat des prestations proposées par La Sarl Valérie Escapades. Les présentes conditions sont portées à la connaissance du client avant toute inscription.

En réservant, le client reconnaît alors expressément, en avoir pris connaissance avant d'avoir effectué sa réservation et déclare en accepter, sans réserve, tous les termes.

1 - Inscription et règlement -

1-1 Conditions de souscription :

En souscrivant à une prestation auprès de La Sarl Valérie Escapades, le client reconnaît avoir 18 ans révolus minimum et ne pas être sous tutelle ou sous curatelle. Il reconnaît également être physiquement apte à pratiquer les activités pour lesquelles il souhaite participer. Les personnes souffrant de handicap sont acceptées, elles doivent être aptes à pratiquer les activités pour lesquelles elles s'inscrivent. Les personnes en fauteuil roulant ne sont pas acceptées (véhicule non équipé).

Pour les groupes et les familles, en sus de consentir expressément au traitement de ses propres données personnelles dans le cadre de sa réservation, il garantit représenter l'ensemble des personnes inscrites et disposer du pouvoir nécessaire pour l'inscription du ou des mineur(s). Pour les mineurs qui ne seraient pas accompagnés d'au moins un des parents, une autorisation parentale doit être adressée à la Sarl Valérie Escapades (la Sarl Valérie Escapades fournit ce document sur demande du client).

Le client atteste de la véracité et de l'exactitude des informations fournies, nécessaires à la validation et la bonne exécution du transport. Il confirme son consentement pour la communication et le traitement de ses données personnelles par La Sarl Valérie Escapades.

Il appartient au client de signaler à La Sarl Valérie Escapades tout élément le concernant à la réservation (âge pour les enfants, maladie, grossesse, handicap, ...) et pouvant affecter le bon déroulement du transport.

Le client doit impérativement informer lors de son inscription le lieu où il souhaite être récupéré.

Sa souscription implique son acceptation et celles des autres participants (groupe, famille), sans réserve, aux dispositions des présentes conditions de vente dont il reconnaît avoir pris connaissance avant validation de sa réservation.

Le client souhaitant adhérer à l'abonnement VIP, doit s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée par La Sarl Valérie Escapades.

Le client étant libre de ses choix (*activités, visites, restauration, hébergement, transports en commun*) doit impérativement prévenir la Sarl Valérie Escapades et dans les plus brefs délais.

1-2 Le prix contractuel :

Il est celui qui sera confirmé au moment de la réservation et il ne pourra faire l'objet d'aucune contestation. Le client devra en effet, s'assurer avant toute confirmation de réservation, que le prix annoncé lui convient en acceptant le principe qu'il s'agit d'un prix comprenant uniquement les services de mise en place du transport et du transport lui-même (*service du/des conducteur/s, carburant, usure du véhicule, stationnement, péage, ticket de transport en commun de Limoges*) auquel il devra rajouter le montant évalué annoncé concernant les activités, les visites, la restauration, l'hébergement, les autres moyens de transport (*ex : métro, tramway, ...*). Ce montant est donné à titre indicatif. Le client reste libre dans ses choix. Les professionnels fixant eux-mêmes leurs prix, les tarifs des activités, des visites, de la restauration, de l'hébergement, des transports en commun peuvent donc être amenés à évoluer entre le jour de la réservation et le jour de la prestation. Aucune réclamation ne sera prise en compte une fois la réservation validée.

Les prix affichés sur le site internet correspondent à des prix unitaires TTC (pour une personne) et au départ de la zone dénommée LM. Pour les clients souhaitant être récupérés au point de rencontre des autres zones ou à leur domicile, un supplément est demandé. Le client ne pourra contester ce supplément et devra s'assurer avant toute confirmation de réservation que le tarif final annoncé lui convient.

Les tarifs annoncés par La Sarl Valérie Escapades comprennent les prestations strictement mentionnées dans le descriptif et, sauf mention contraire dans ledit descriptif, ne sont jamais compris : les activités, les visites, l'hébergement, la restauration, les transports en commun (sauf mention contraire), les dépenses à caractère personnel, les communications sur place (téléphone, wifi, etc...).

Pour les clients ayant souscrit un abonnement VIP, une réduction sera appliquée sur le prix du transport uniquement.

Les enfants de 6 ans et plus sont facturés au tarif adulte et doivent impérativement être accompagnés d'au moins un de ses parents (ou un tiers). Les enfants de - 5 ans bénéficient d'une ristourne sur le tarif adulte. L'âge pris en compte pour les mineurs lors de la réservation est l'âge effectif du jour du transport. Le client devra prouver l'âge des enfants (livret de famille, carte nationale d'identité ou passeport des enfants).

1-3 Règlement :

La cotisation annuelle à l'abonnement VIP doit être réglée par le client dès lors qu'il décide d'adhérer. Ce dernier doit contacter La Sarl Valérie Escapades pour connaître les avantages et les démarches à suivre. Ces informations sont également consultables sur le site de l'entreprise. Pour tout transport, la Sarl Valérie Escapades offre à ses clients un paiement de 2 fois sans frais, par le biais d'un acompte de 50% au moment de l'inscription et d'un restant dû de 50% le jour de la sortie.

L'acompte doit être payé par le client lors de son inscription (l'inscription est validée dès réception de l'acompte et le client est prévenu par La Sarl Valérie Escapades). L'acompte versé constituera une avance sur le règlement dû et sera encaissé par La Sarl Valérie Escapades. Le client solde son dû le jour de l'activité, avant la montée dans le véhicule. Un ticket de transport mentionnant la somme totale lui est remis par le conducteur dès lors que le règlement est effectué. Le client qui ne paie pas avant la montée dans le véhicule se verra refuser son transport et ne pourra le contester.

A défaut d'avoir versé le prix dans les conditions mentionnées ci-dessus et sans relance de la part de La Sarl Valérie Escapades, le client sera considéré comme ayant annulé sa réservation et sera redevable des frais d'annulation fixés à l'article 4. Tout retard de paiement entraînera la facturation de frais.

1-4 Mode de paiement :

Le client peut régler par chèque à l'ordre de La Sarl Valérie Escapades, virement bancaire, carte bancaire, en espèces.
Pour les paiements par chèque, carte bancaire et en espèces, il peut se rendre au siège social de l'entreprise (6 rue Gabriel Debrégeas 87800 LA MEYZE), aux heures d'ouverture (8h-12h) pour régler directement à la personne.
La Sarl Valérie Escapades s'engage à contacter le client pour lui confirmer la réception de son règlement (par mail, sms, téléphone, courrier). Le client est donc invité à consulter sa boîte mails ou ses messages. Dans le cas où le client ne recevrait pas cette confirmation, il devra contacter La Sarl Valérie Escapades dans les plus brefs délais.
Si le client décide d'envoyer son paiement par une autre voie, La Sarl Valérie Escapades se dégage de toute responsabilité en cas de non-réception du règlement.
Le client doit être en capacité financière de régler. En cas de chèque refusé lors de l'encaissement, le client est averti (par mail ou courrier) et doit s'acquitter de sa dette dans les 48h, sous peine de ne plus être accepté.
Les chèques vacances ne sont pas acceptés par la Sarl Valérie Escapades.

1-5 Les documents de voyage :

Le client doit être en possession de sa Carte Nationale d'Identité ou de son passeport en cours de validité.
Une confirmation d'inscription lui sera adressée par courrier, courriel ou sms. Le client est donc invité à consulter sa boîte aux lettres, ses mails et ses messages.
Le conducteur délivre un ticket de transport à chaque personne dès lors qu'elle a effectué son règlement. Le client doit conserver ce ticket tout au long de la prestation.
Il est demandé au client de se conformer aux horaires mentionnés sur le document de confirmation. Toute présentation ultérieure à l'heure indiquée entraînera l'application des frais de modification ou d'annulation correspondants (cf. article 4 des présentes Conditions de vente).

1-6 Transport « à la carte » :

La Sarl Valérie Escapades propose une prestation de transport « à la carte ». Dans ce cadre, le demandeur devra se tourner vers La Sarl Valérie Escapades qui lui proposera un rendez-vous afin de connaître les détails de sa demande. Le client doit anticiper sa demande et prévoir un délai de 6 mois avant la date qu'il aura choisie. La Sarl Valérie Escapades étudie la demande et évalue la faisabilité. Si La Sarl Valérie Escapades décide d'accepter la demande, elle mettra tout en œuvre pour faire une proposition au client dans les meilleurs délais. Le client reçoit alors un devis d'une validité d'un mois. Si le demandeur l'accepte, il doit retourner, dans les plus brefs délais, le devis avec la mention « Bon pour accord », daté et signé. Un acompte de 50% du montant du devis doit être versé à La Sarl Valérie Escapades lors de l'acceptation du devis avec un délai de 4 mois avant la sortie. A réception du règlement, La Sarl Valérie Escapades se charge de procéder à la mise en place de la demande. Les sommes versées par le client au moment de l'acceptation du devis seront encaissées et constitueront alors une avance sur le règlement dû. Tout retard de paiement entraînera la facturation de frais. Le solde devra être réglé le jour du départ. A défaut d'avoir versé le prix dans les conditions mentionnées ci-dessus et sans relance de la part de La Sarl Valérie Escapades, le client sera considéré comme ayant annulé sa réservation et sera redevable des frais d'annulation fixés à l'article 4.
Mode de paiement et documents de voyage : se référer aux articles 1-4 et 1-5 des présentes CGV.
Pour le transport « à la carte » le client s'engage à respecter les présentes conditions générales de vente.

2 – Révision des prix –

Les prix indiqués ont été établis en fonction des conditions économiques en vigueur au 6 novembre 2024. Ils restent donc révisibles même après la confirmation de l'inscription, jusqu'à 20 jours avant la date du transport, en fonction notamment du coût des carburants ou autres sources d'énergies. Si l'augmentation excède 10% du prix total, le client pourra annuler son voyage sans frais, sous réserve de notification par écrit de l'annulation auprès de La Sarl Valérie Escapades, au plus tard 3 jours à compter de la date de réception de l'avis de la variation. A défaut d'observer cette condition, toute annulation donnera lieu à la perception des frais d'annulation prévus à l'article 4 des présentes conditions de vente.

3 – Aptitude du client –

3-1 Personnes à Mobilité Réduite (PMR) :

Les services proposés par La Sarl Valérie Escapades sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite ; les personnes en fauteuil roulant ne sont pas acceptées (véhicule non équipé).
Le client restant libre de ses choix doit s'assurer que ses formes physique et psychique lui permettront d'utiliser les prestations réservées. Il lui est donc vivement recommandé de consulter son médecin avant inscription.
La Sarl Valérie Escapades ne pourra être tenue pour responsable du choix personnel du client.

3-2 Femmes enceintes :

La cliente reste libre de ses choix d'activités. Certaines activités peuvent être déconseillées aux femmes enceintes et certains prestataires se réservent le droit de leur interdire l'accès.
La Sarl Valérie Escapades ne pourra être tenue pour responsable d'un refoulement de la personne enceinte.

3-3 Mineurs :

La Sarl Valérie Escapades ne saurait en aucun cas accepter l'inscription d'un mineur non accompagné. Si un mineur venait à être inscrit à l'insu de La Sarl Valérie Escapades, aucun remboursement, ni prise en charge ne seront acceptés.
Le client reste libre de ses choix d'activités. Certaines activités peuvent être déconseillées ou interdites aux enfants suivant une tranche d'âge définie, et certains prestataires se réservent le droit de leur interdire l'accès.
La Sarl Valérie Escapades ne pourra être tenue pour responsable d'un refoulement de l'enfant.

3-4 Aptitude du client

La sécurité de tous les passagers est d'importance capitale pour La Sarl Valérie Escapades. C'est pourquoi, le client déclare qu'il est médicalement, physiquement et psychologiquement apte à effectuer le transport, et que sa conduite ou son état n'affectera pas la sécurité ou le confort du véhicule, des autres voyageurs ni celui du conducteur.
Le client présentant une incapacité physique ou psychique, une incapacité ou restriction de mobilité, étant atteint d'une maladie nécessitant un traitement ou une assistance médicale et les femmes enceintes, doivent impérativement en informer La Sarl Valérie Escapades.
La Sarl Valérie Escapades se réserve le droit de refuser une inscription pour des raisons objectives et non-discriminatoires, si celui-ci ne s'avère pas apte à participer au transport.

A cette fin, le client doit, le cas échéant et au moment de la réservation, fournir le plus de détails possibles relativement à son état de santé physique et/ou mental, de sorte que La Sarl Valérie Escapades puisse examiner son obligation de façon sûre ou faisable d'un point de vue opérationnel, en prenant en compte toute question relative aux différentes infrastructures.

Le conducteur n'est nullement dans l'obligation d'effectuer des soins, et ce, quel que soit la nature des soins à effectuer. Le client doit prendre ses dispositions en toute connaissance de cause avant le transport. La Sarl Valérie Escapades ne peut, en aucun cas, être tenue responsable si l'état de santé du client venait à s'aggraver durant et après la prestation. Le client ou la famille de ce dernier ne pourront en aucune manière intenter un procès contre le conducteur et la Sarl Valérie Escapades.

Le client reste libre de ses choix et devra se conformer aux conditions ci-dessus s'il fait appel à d'autres prestataires. La Sarl Valérie Escapades ne pourra être tenue pour responsable d'un refoulement.

4 – Cession, Modification, Annulation du client –

4-1 La cession :

Le client peut, jusqu'à 8 jours avant le départ et après avoir avisé La Sarl Valérie Escapades par écrit (voir chapitre 4-2) céder sa place à une autre personne (le cessionnaire) qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le transport. Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement. La Sarl Valérie Escapades ne facturera pas de frais supplémentaires.

4-2 Modification / annulation

Toute modification ou annulation de réservation émanant du client devra être notifiée à La Sarl Valérie Escapades par écrit à l'adresse mail contact@valerie-escapades.fr ou par courrier à l'adresse 6 rue Gabriel Debrégeas 87800 LA MEYZE. Seule la date du cachet de la poste ou la date de réception du mail sera retenue pour l'application du barème de frais d'annulation.

4-2-1 L'annulation à la demande du client :

Le voyageur peut annuler sa réservation à tout moment avant le jour du départ, moyennant le paiement des frais d'annulation mentionnés ci-dessous. Les frais mentionnés ci-dessous s'entendent par personne et par jour ouvrable (*du lundi au samedi*) :

- De 60 jours à 30 jours avant le départ : 30% du prix total
- De 31 jours à 15 jours avant le départ : 60% du prix total
- De 14 jours à 7 jours avant le départ : 80% du prix total
- A moins de 7 jours avant le départ : 100% du prix total

Attention, aucune demande d'annulation ne sera prise en compte le jour du départ. Le client sera considéré comme absent et devra régler 100% du prix total. De même, tout transport interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque raison que ce soit ne peut donner lieu à aucun remboursement par La Sarl Valérie Escapades.

4-2-2 La modification à la demande du client :

Toute demande de modification tel que cession, lieu de récupération n'entraîne aucun frais supplémentaire.

Cependant le client s'engage à prévenir La Sarl Valérie Escapades par écrit à l'adresse mail contac@valerie-escapades.fr ou par téléphone au 07.44.42.17.27 au minimum 5 jours avant l'activité.

5 - Modification-Annulation de La Sarl Valérie Escapades -

5-1 Modification :

En raison des aléas toujours possibles, La Sarl Valérie Escapades pourra être amenée à modifier sa prestation de transport. Elle tâchera alors d'en aviser le client de manière claire et compréhensible, dès qu'elle en aura connaissance, par courriel, sms, voie postale. Elle mettra tout en œuvre pour proposer une solution de valeur identique à celle réservée par le client.

Le client ne pourra prétendre à une annulation sans frais si la modification est mineure, si le caractère global du transport reste identique à celui réservé et dès lors que La Sarl Valérie Escapades s'engage à en informer le participant de manière claire, compréhensible et sur un support durable.

5-2 Annulation :

La Sarl Valérie Escapades pourra procéder à une annulation pour les motifs suivants :

- Si le nombre minimum de voyageurs auquel sa réalisation est conditionnée n'est pas atteint
- Si des circonstances exceptionnelles et inévitables empêchent le transport.

La Sarl Valérie Escapades ne pourra alors être tenue pour responsable d'une annulation selon les motifs précités et aucune indemnisation ne pourra être sollicitée par le client. La Sarl Valérie Escapades tachera alors d'en aviser le client de manière claire et compréhensible, dans les 48h, par courriel, sms, voie postale ou téléphone. La Sarl Valérie Escapades s'engage à reverser aux clients les acomptes perçus.

6 - Formalités -

6-1 Formalités générales :

Le client doit s'assurer avant toute inscription, que chaque participant (adulte, enfant, bébé) est en possession de sa propre carte nationale d'identité (CNI) ou de son passeport en bon état et en cours de validité.

La responsabilité de La Sarl Valérie Escapades ne pourra être engagée si le client décide malgré tout de voyager avec sa pièce d'identité dont la date de validité indiquée est dépassée et qu'il est refoulé.

6-2 Mineurs :

Les mineurs doivent être impérativement accompagnés d'un adulte.

Si l'enfant ne porte pas le même nom ou est accompagné par un tiers, il convient aux parents de fournir une autorisation d'accord parental dont ils pourront demander un formulaire à La Sarl Valérie Escapades (par mail, courrier, téléphone). Ils devront renvoyer à La Sarl Valérie Escapades, le document dûment complété et signé, et joindre une photocopie de leur Carte Nationale d'Identité ou de leur passeport.

6-3 Sécurité et risques sanitaires :

Il est recommandé aux clients de toujours vérifier avant leur inscription et le jour du départ, les recommandations sanitaires en vigueur.

7 - Transport -

7-1 Responsabilité du transporteur :

Le Transporteur met à la disposition de ses conducteurs un véhicule dont toutes les obligations sont à jour (assurance, contrôle technique, ...). La Sarl Valérie Escapades a souscrit une assurance véhicule auprès de BPCE IARD, Chauray BP 840 79024 Niort Cedex 9 (*distribuée par Banque Populaire Aquitaine C.ATL 10 quai des Queyries 3307 Bordeaux*) ainsi qu'une RC Professionnelle auprès de HISCOX, 12 quai des Queyries 33072 Bordeaux.

La Sarl Valérie Escapades s'engage à mettre tout en œuvre pour acheminer les voyageurs à destination dans les meilleures conditions de confort et de sécurité. Dans le cadre de son activité, l'entreprise est susceptible d'utiliser les transports en commun.

7-2 Conducteur :

Il est rappelé que les conducteurs de véhicules de moins de 10 places ne sont pas soumis à la réglementation sociale européenne (RSE), règlement CE 561/2006, ni à l'ordonnance n° 2012-814 du 22 juin 2012 relative à la durée du travail des conducteurs indépendants du transport public routier codifiée aux articles L 3312-4 à L3312-9 du code des transports.

Il est rappelé que tout conducteur impliqué dans un accident de la circulation doit respecter la réglementation de l'article R231-1 du Code de la Route

Le conducteur est en possession d'un permis de conduire type B en cours de validité et à jour de son renouvellement par contrôle médical obligatoire ; d'un permis de conduire type D en cours de validité et à jour de son renouvellement par contrôle médical obligatoire. Il est formé aux gestes de 1^{er} secours (PSC1). Il se charge de la propreté du véhicule confié (*il est rappelé que pour les véhicules de moins de 10 places aucune caractéristique technique particulière n'est exigée*) et doit s'assurer de son bon fonctionnement avant chaque départ.

Le conducteur est chargé de transporter les voyageurs depuis le lieu de départ désigné jusqu'au lieu d'arrivée, ainsi que le retour, tout en respectant le code de la route en vigueur.

Il doit s'assurer que tous ses voyageurs sont attachés, que les enfants de moins de 18 ans sont attachés et que ceux de moins de 10 ans bénéficient d'un système de retenue homologué (ou portent une ceinture de sécurité si leur morphologie le permet). Tous les sièges auto doivent obligatoirement posséder un visa d'homologation certifiant qu'ils répondent aux normes européennes (Isofix). Les sièges auto sont fournis par les parents qui en sont entièrement responsables.

Le conducteur a interdiction de consommer de l'alcool, des substances ou plantes classées comme stupéfiants ou de médicaments contre-indiqués avec la profession de conducteur ainsi que d'utiliser la radio ou tout autre support diffusant de la musique.

Il se charge d'encaisser les sommes dues par les clients suite à quoi il leur remet un justificatif de paiement comportant la somme totale réglée. Il est en possession d'une feuille de route détaillant sa mission, des coordonnées des clients et d'un carnet de tickets de transport.

Si le conducteur s'aperçoit que le client commet une infraction, il a comme consigne stricte d'arrêter immédiatement la prestation en cours. Cet arrêt ne donnera en aucun cas le droit au remboursement de la prestation.

La Sarl Valérie Escapades donne l'autorisation à ses conducteurs d'interrompre la prestation en cours si le comportement des clients met en péril la sécurité et la dignité du conducteur et/ou l'image de la société.

7-3 Bagages/Effets personnels :

Ils sont tous sous la responsabilité du client.

Le client ne doit en aucun cas retourner contre La Sarl Valérie Escapades en cas d'oubli, de perte ou de vol de ses bagages, effets personnels, pièce d'identité ou tout autre document.

La Sarl Valérie Escapades accepte de transporter vos effets personnels sans engager sa responsabilité et dans la limite de la place disponible dans le coffre du véhicule. Elle recommande à ses participants de fixer une étiquette à leurs sacs, bagages, ...

Les sièges auto sont fournis par les parents et doivent obligatoirement posséder un visa d'homologation certifiant qu'ils répondent aux normes européennes (Isofix). Les parents en restent entièrement responsables et sont chargés de l'installation dans le véhicule. Ils ne peuvent se retourner contre la Sarl Valérie Escapades s'ils manquent à cette obligation et s'il arrive un incident.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de transporter des substances inflammables, explosives, corrosives ou toxiques, et plus généralement toute marchandise dangereuse. Il appartient au passager de vérifier que ses bagages ne contiennent pas de telles substances. En cas d'oubli dans le véhicule, il est recommandé d'envoyer un email à l'adresse suivante : contact@valerie-escapades.fr

Le client ne pourra en aucun cas se retourner contre la Sarl Valérie Escapades pour les mêmes raisons mentionnées ci-dessus du moment où il fait appel à un prestataire qu'il aura librement choisi.

7-4 Comportement :

7-4-1 Comportement du client :

Le client s'engage à avoir une hygiène corporelle irréprochable. Il doit être poli et courtois envers le conducteur et les autres voyageurs. Toute personne faisant preuve d'agressivité, de non-respect, de racisme, de propos et de gestes déplacés, sera exclue du véhicule et devra régler la totalité du service proposé.

Il s'engage à ne pas se retourner contre La Sarl Valérie Escapades, le conducteur et les autres voyageurs, en cas d'accident corporel, physique et psychologique. En tant qu'adulte ayant toutes ses capacités physiques et mentales, le client est responsable de lui-même. Le client apporte ses propres effets personnels, en adéquation à l'activité pour laquelle il souhaite participer, et en reste responsable (cf chapitre 7-3).

Le client s'engage à ne pas détériorer le véhicule et les objets fournis par La Sarl Valérie Escapades. La Sarl Valérie Escapades est en droit d'exiger réparation ou indemnisation.

Le client s'engage à respecter les interdictions de fumer, vapoter, manger, écouter de la musique via un haut-parleur (*le client doit se munir d'un casque audio qui reste sous son entière responsabilité*) ou tout autre interdiction dans le véhicule de transport.

Dans le véhicule, le chauffage et la climatisation pourront être activés. Seul le conducteur décide d'ajuster la température afin de lui apporter le confort nécessaire à sa conduite. La Sarl Valérie Escapades recommande donc à ses clients de prévoir des accessoires personnels (veste, écharpe, etc ...) pour son propre confort.

Lors de la montée dans le véhicule, le client doit suivre les consignes du conducteur et ne peut les contester.

Le client doit respecter les règles sanitaires lorsqu'elles sont imposées et les horaires fixés par La Sarl Valérie Escapades.

Le client doit se tenir informé des prestations proposées par La Sarl Valérie Escapades avec les moyens qui lui sont proposés (site internet www.valerie-escapades.fr, mail contact@valerie-escapades.fr, panneau d'affichage à l'adresse de La Sarl Valérie Escapades, réseaux sociaux Facebook, Instagram, ...).

Le client accepte de voyager avec des personnes qu'il ne connaît pas.

Le client s'engage à respecter les consignes qui lui seront données par la Sarl Valérie Escapade.

Toutes les règles ci-dessus s'appliquent lorsque le client est amené à emprunter tout autre moyen de transport (transports en commun, train, bateau, ...) et lorsqu'il choisit librement ses prestataires et ses activités.

7-4-2 Comportement du conducteur :

Le conducteur prend en charge le client, soit au départ de la zone LM, soit aux différents points de rassemblement, soit au domicile du client. Pour les personnes souffrant de handicap, il aidera le client à monter dans le véhicule. Seul le conducteur décide de la place qu'occupera le client dans le véhicule.

Le conducteur se charge d'amener les clients à l'aller et au retour.

De la prise en charge des personnes dans le véhicule jusqu'au retour, le conducteur s'engage à faire preuve de gentillesse, de bienveillance envers les voyageurs. Il est capable de gérer les situations conflictuelles éventuelles et de porter secours aux victimes éventuelles. Il est en possession de son brevet de gestes de 1^{er} secours niveau 1.

Le conducteur doit respecter les règles sanitaires lorsqu'elles sont imposées ainsi que les règles du code de la route. Il s'engage à ne pas boire d'alcool, ne pas prendre de produits stupéfiants ou de médicaments contre-indiqués à sa profession et ne pas utiliser la radio ou tout autre support diffusant de la musique.

8 – Prestations –

8-1 Durée du transport

Les prestations proposées par La Sarl Valérie Escapades se calculent aux kilomètres parcourus, depuis l'heure de départ jusqu'à l'heure de retour. Elles peuvent s'étaler sur plusieurs jours (*cf chapitre 8-3 Longue durée*).

8-2 Prestations :

Les prestations proposées sont soumises à un nombre minimum/maximum de participants.

La Sarl Valérie Escapades se réserve le droit d'intervenir dans l'ordre chronologique du programme et/ou de substituer un itinéraire par un autre, notamment pour des raisons météorologiques, politiques, de fêtes locales ou religieuses, de travaux de voirie, de déviation, sans pour cela en altérer le contenu et le déroulement. Le client ne peut rendre responsable la Sarl Valérie Escapades de cette évolution.

La Sarl Valérie Escapades met en garde ses clients. S'ils choisissent librement de réserver des prestations par leurs propres moyens, ces dernières sont susceptibles d'être modifiées ou annulées sans préavis (cause impératifs locaux, grèves, raisons techniques, conditions climatiques, etc...). Les prix sont susceptibles d'évoluer entre le jour de leur réservation et le jour de la prestation. Le client devra régler directement le montant aux prestataires qu'il aura choisi librement. Tout litige, incident ou accident survenant durant le déroulement des prestations choisies par le client, ne saurait, en aucun cas, engager la responsabilité de La Sarl Valérie Escapades.

8-3 Longue durée :

S'entend par longue durée, un départ prévu le jour J et un retour prévu à minimum J+1.

Le client sera amené à être logé et restauré. La Sarl Valérie Escapades propose à ses clients, et à titre indicatif, des adresses d'hébergement et de restauration avec un bon rapport qualité-prix et s'efforce de les informer le plus précisément possible (aucune comparaison ne peut être faite d'un établissement à un autre).

La Sarl Valérie Escapade informe ses clients :

- **Hébergement** : la majorité des hôtels proposent des chambres de type double, triples, quadruples (les chambres doubles disposent généralement d'un lit double ou de deux lits simples) et un service de petit-déjeuner.
- **Restauration** : la majorité des restaurants proposent des menus ou des plats à la carte.

Le client est libre de ses choix et peut réserver par ses propres moyens les établissements d'hébergement et de restauration qui lui conviennent. Il devra se plier au règlement intérieur de ses établissements. Les prix étant établis par les professionnels sont susceptibles d'évoluer entre le jour de la réservation du client et le jour de la prestation. Le client devra régler directement le montant aux prestataires qu'il aura choisi librement. Tout litige, incident ou accident survenant durant le déroulement des prestations choisies par le client, ne saurait, en aucun cas, engager la responsabilité de La Sarl Valérie Escapades.

9 – Responsabilité –

9-1 Responsabilité du client :

La Sarl Valérie Escapades décline toute responsabilité pour les événements suivants :

- aucun remboursement des prestations non consommées ne pourra être exigé du client
- s'il venait à perdre ou se faire voler un titre de transport (le client devra rembourser La Sarl Valérie Escapades)
- s'il ne se présente pas au point de rendez-vous à l'heure fixée par La Sarl Valérie Escapades
- s'il interrompt ou abrège le transport
- s'il perturbe le bon déroulement du voyage, ou fait preuve d'incivilité
- s'il se voit interdit (et/ou exclu) à la participation à une activité et l'entrée à un établissement touristique, d'hébergement ou de restauration qu'il aura librement choisies
- s'il renonce à la participation à l'activité pour laquelle il s'est librement inscrit ; s'il interrompt ou abrège l'activité ; s'il demande une modification des prestations avant le départ ou sur place ; s'il perturbe le bon déroulement de l'activité ou fait preuve d'incivilité.

9-2 Responsabilité de La Sarl Valérie Escapades :

La Sarl Valérie Escapades est responsable de la bonne exécution de tous les services. Elle peut toutefois s'exonérer de tout ou partie de cette responsabilité si le dommage est imputable soit au voyageur, soit à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables. Elle apportera une aide au voyageur s'il est en difficulté mais déclinera toute responsabilité et ne pourra se substituer financièrement au client si la non-conformité lui est imputable (*dans les cas suivants : frais générés pour la perte d'un titre de transport ; dette contractée par le client auprès d'un tiers par exemple restaurant, hébergement, activités, dommages ; perte de pièce d'identité ou tout autre document indispensable*).

La Sarl Valérie Escapades informera le client des éventuelles modifications dès qu'elle en aura eu connaissance elle-même et qu'elle aura une alternative à soumettre au client.

En cas de défaillance pendant le transport ou pour des raisons impérieuses (événements politiques, réquisitions, grèves, conditions climatiques, ...) la Sarl Valérie Escapades pourra être amenée à substituer un moyen de transport à un autre.

La Sarl Valérie Escapades ne sera aucunement responsable en cas d'incident survenu lors du transport et résultant d'une initiative personnelle du voyageur et lors des activités choisies librement par les clients.

En cas de demande spéciale, La Sarl Valérie Escapades déploiera ses meilleurs efforts afin que toute demande de cette nature soit respectée. Elle ne peut cependant garantir aucune de ces demandes même si elles lui ont été communiquées sans qu'elle ne formule de réserve. La Sarl Valérie Escapades ne peut donc en aucun cas être tenue pour responsable de tous dommages pouvant résulter de l'absence de prise en compte d'une demande spéciale. Il lui appartient, à cet égard, d'aviser le client que toute demande spéciale ne peut être garantie.

10 – Après-vente –

10-1 Réclamation :

Toute réclamation devra être effectuée par le client dès son retour et dans les meilleurs délais (8 jours maximum en date du retour), par lettre recommandée avec accusé de réception. Il est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution d'une prestation proposée par La Sarl Valérie Escapades. Cette dernière tâchera d'y remédier au plus tôt sauf si cela lui est impossible ou si cela entraîne des coûts disproportionnés au regard de la non-conformité et du coût de la prestation. Tout geste commercial, remboursement ou compensation proposé(e) sur place tiendra lieu de seul dédommagement.

En cas de différend qui viendrait à se produire à propos de l'exécution ou de l'inexécution, de la modification, de l'annulation d'une prestation, le client et La Sarl Valérie Escapades s'efforceront de trouver une solution amiable.

10-2 Perte / oubli d'effets personnels :

La Sarl Valérie Escapades ne pourra être tenue pour responsable des effets personnels /objets oubliés par le client et elle ne se chargera pas à ce titre, ni de leur recherche, ni de leur rapatriement. Le client reste seul responsable de ces objets personnels, bagages, vêtements... laissés sans surveillance que ce soit dans l'enceinte des lieux d'activités, d'hébergement, de restauration, ou dans les transports en commun.

10-3 Perte / oubli d'effets prêtés par La Sarl Valérie Escapades :

La Sarl Valérie Escapades pourra prêter au client des effets qui lui appartiennent. Le client en reste responsable. Il est tenu de rendre l'objet qui lui a été confié dans un état irréprochable. En cas de perte ou oubli, le client sera tenu comme responsable et devra dédommager La Sarl Valérie Escapade. La Sarl Valérie Escapades informera le client du montant du dédommagement par courrier ou par mail. Ce dernier devra régler la somme demandée dans un délai raisonnable.

La Sarl Valérie Escapades rappelle à ses clients que le ticket de transport doit être conservé durant toute la durée de la prestation. Il en reste donc responsable jusqu'au retour.

10-4 Médiateur :

Le client aura la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle. Conformément à l'ordonnance n° 2015-1033 du 20 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1382 du 30 octobre 2015, tout différent ou litige dit de consommation, sous réserve de l'article L. 612-2 du code de la consommation, peut faire l'objet d'un règlement amiable par médiation auprès de la plateforme de règlement en ligne des litiges. Quel que soit le moyen utilisé pour saisir le médiateur, la demande devra contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : ses coordonnées postales, électroniques et téléphoniques ainsi que le nom et l'adresse de la Sarl Valérie Escapades, un exposé succinct des faits et la preuve des démarches préalables que vous avez effectuées auprès de la Sarl Valérie Escapades.

En cas d'échec de la médiation, le client ou La Sarl Valérie Escapades pourront saisir la juridiction française compétente.

11 – Droit applicable –

La Sarl Valérie Escapades est une société de droit français. La loi applicable à nos relations contractuelles est donc la loi française. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des tribunaux français. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions étaient déclarées comme non valide(s) par une juridiction compétente ou en application d'une loi/règlement, les autres stipulations conserveront toute leur force et leurs effets.

12 – Assurances –

Aucune assurance n'est incluse dans le prix des prestations proposée par La Sarl Valérie Escapades. Aussi, il est vivement recommandé aux participants d'avoir souscrit une assurance de Responsabilité Civile ou tout autre type d'assurances afin d'être éventuellement couvert en cas d'accident, de besoin d'assistance médicale, de rapatriement. Le montant de la souscription demeure systématiquement acquis et il n'est pas possible de prétendre à son remboursement. Les déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance du client, en respectant les termes et les délais du contrat d'assurance qu'il a souscrit. En cas de cession, le cessionnaire doit remplir les mêmes conditions.

13 – Politique de confidentialité et informations personnelles –

En s'inscrivant à une prestation auprès de La Sarl Valérie Escapades, le client final, accepte expressément les termes de la politique de confidentialité de La Sarl Valérie Escapades dont il reconnaît avoir pris connaissance dans son intégralité avant réservation.

Pour permettre la conclusion, la gestion et l'exécution de l'inscription, les données personnelles du client seront conservées au siège de La Sarl Valérie Escapades et communiquées au conducteur. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression, ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données ou de limitation du traitement. Il pourra, également, pour des raisons tenant à sa situation particulière, s'opposer au traitement de ses données. Toutefois, certaines données sont nécessaires à la gestion de la réservation. Aussi, tout refus de sa part de les communiquer pourrait faire obstacle à la gestion et à l'exécution de sa réservation et/ou à l'organisation de la prestation sans que la responsabilité de La Sarl Valérie Escapades puisse être engagée. Il pourra exercer ces droits en écrivant par lettre simple à : Sarl Valérie Escapades – 6 rue Gabriel Debrégeas – 87800 LA MEYZE ou à l'adresse mail suivante contact@valerie-escapades.fr. Le client dispose également d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation vous avez la possibilité de vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

14 – Droit à l'image –

Le droit à l'image appartient à la personne concernée (Livre 1, Titre 1^{er}, Article 9 du Code Civil). Toutefois, l'autorisation des parents (ou du responsable légal) est nécessaire pour un mineur.

Dans le cadre de son activité, La Sarl Valérie Escapades est amenée à effectuer des photos et/ou vidéos. Tous les participants à une ou des activités proposées par La Sarl Valérie Escapades acceptent d'être photographiés ou filmés. En acceptant, ils s'engagent à ne faire aucune restriction de leur droit à l'image et de demander aucune contrepartie à La Sarl Valérie Escapades. Ils donnent l'autorisation à La Sarl Valérie Escapades de présenter leur image dans le respect des droits et de leur personne pour toute diffusion et sur tous supports jugés utiles par La Sarl Valérie Escapades (dépliant, plaquette, revue, journal, site Internet, presse locale, réseaux sociaux,...) ; d'effectuer tous découpages, toutes récupérations et tous montages, sur tout support estimé nécessaire à la diffusion interne ou externe à La Sarl Valérie Escapades, de ladite photographie ou vidéo sans limitations de temps ni l'espace et dans l'unique but de participer à la communication de l'image de la société au niveau interne et externe. Les participants refusant d'être photographié ou filmés doivent impérativement le signaler lors de leur inscription. Sans refus expressément signalé à La Sarl Valérie Escapades, ils acceptent de droit, d'être photographiés et/ou filmés.

B/ TRANSPORT PUBLIC ROUTIER DE PERSONNES

Les conditions de vente qui suivent définissent les modalités d'achat des prestations de transport public occasionnel (transport de voyageurs à titre onéreux) proposées par La Sarl Valérie Escapades. Les présentes conditions sont portées à la connaissance du client avant toute commande.

Ces conditions, dédiées aux professionnels, aux associations et aux particuliers signifient que l'acheteur reconnaît être pleinement décisionnaire ou disposer de l'autorisation de la personne habilitée afin de s'engager pour toutes commandes présentes et futures.

Le client reconnaît avoir pris connaissance, lors de sa demande, des conditions générales de vente.

L'acceptation d'un devis par le client et la confirmation de sa commande impliquent l'entière adhésion du client aux présentes conditions générales de vente et l'acceptation sans réserve de toutes les dispositions y étant énoncées.

15 – Offre –

La Sarl propose un service de transport routier public de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas 9 places y compris le conducteur ainsi qu'une mise à disposition de véhicules avec conducteur. Dans les deux cas, si le demandeur est un professionnel ou une association la Sarl Valérie Escapades fixe un rendez-vous afin de connaître les détails précis de la demande et établir un devis. La demande doit être faite au minimum 30 jours avant la date de la prestation. Si le demandeur est un particulier, une proposition de transport lui sera faite dès la demande. La demande doit être faite au minimum 48h avant la date de la prestation.

Le transport n'est assuré que sur la base de 2 personnes minimum et 8 personnes maximum. Cependant, la Sarl Valérie Escapades propose, à des fins de satisfaction client, une possibilité de faire appel à la sous-traitance si le nombre de voyageurs est supérieur à 8. Le client doit contacter l'entreprise pour en connaître les conditions et la faisabilité.

16 – Tarifs –

Tous les itinéraires sont calculés : 1/ par le système de cartographie Google Maps et/ou Viamichelin qui sont nos références et conditionnent le tarif final ; 2/ en fonction du trajet dont le temps de course estimé est le plus rapide.

Le conducteur est libre de changer d'itinéraire en fonction des conditions de circulation sans que le prix en soit modifié pour le client.

Il est de la responsabilité du client de prévoir lors de sa demande le temps nécessaire aux différents déplacements. De manière générale, la Sarl Valérie Escapades ne pourra être tenue responsable pour retard, et ce quelle que soit son origine (congestion du trafic, conditions de circulation difficiles, travaux de voirie, accidents, panne du véhicule, etc ...).

Professionnels et Associations : le prix est celui qui sera mentionné sur le devis. Le client devra s'assurer avant toute acceptation de devis, que le prix annoncé lui convient en acceptant le principe qu'il s'agit d'un prix comprenant uniquement les services de transport (service du conducteur, prise en charge, carburant, usure du véhicule, temps d'attente, frais de gestion) auquel il devra rajouter éventuellement le montant des péages, frais de stationnement et de parking. Aucune réclamation ne sera prise en compte une fois le devis accepté.

Particuliers : le prix est celui qui lui sera annoncé lors de sa demande. Le client devra s'assurer que le prix annoncé lui convient en acceptant le principe qu'il s'agit d'un prix comprenant uniquement les services de transport (service du conducteur, prise en charge, carburant, usure du véhicule, temps d'attente, frais de gestion) auquel il devra rajouter éventuellement le montant des péages, frais de stationnement et de parking. Aucune réclamation ne sera prise en compte une fois la prestation acceptée.

17 – Règlement –

17-1 Règlement :

Professionnels et Associations : après le rendez-vous entre la Sarl Valérie Escapades et le demandeur, un devis est établi. Il reprend le détail de la demande et est adressé au demandeur. Le devis a une validité de 15 jours à la date d'émission. Si le demandeur l'accepte, il doit retourner, dans les plus brefs délais, le devis avec la mention « Bon pour accord », daté et signé. Dès la prestation effectuée, le conducteur remet au client la facture à régler ; la facture est payable à réception. Tout retard de paiement entraînera la facturation de frais.

Particuliers : les tarifs indiqués sur notre site s'entendent TTC. La Sarl Valérie Escapades se réserve le droit de les modifier sans préavis ni indemnité. Dans le cas où la somme totale du transport est inférieure ou égale à 200€, le client doit régler directement la somme au conducteur avant la montée dans le véhicule. Un ticket de transport mentionnant la somme totale lui est remis par le conducteur dès lors que le règlement est effectué. Pour tout transport dont la somme totale est supérieure à 200€, le client doit verser un acompte de 30% dès sa demande. Le client doit régler le reste à charge le jour de la prestation, directement au conducteur avant la montée dans le véhicule. Un ticket de transport mentionnant la somme totale lui est remis par le conducteur dès lors que le règlement est effectué. Tout retard de paiement entraînera la facturation de frais.

17-2 Mode de paiement :

Le client peut régler par chèque à l'ordre de La Sarl Valérie Escapades, virement bancaire, carte bancaire, en espèces.

Pour les paiements par chèque, carte bancaire et en espèces, il peut se rendre au siège social de l'entreprise (6 rue Gabriel Debrégeas 87800 LA MEYZE), aux heures d'ouverture (8h-12h) pour régler directement à la personne.

La Sarl Valérie Escapades s'engage à contacter le client pour lui confirmer la réception de son règlement (par mail, sms, téléphone, courrier).

Dans le cas où le client ne recevrait pas cette confirmation, il devra contacter La Sarl Valérie Escapades dans les plus brefs délais.

Si le client décide d'envoyer son paiement par une autre voie, La Sarl Valérie Escapades se dégage de toute responsabilité en cas de non-réception du règlement.

Le client doit être en capacité financière de régler. En cas de chèque refusé lors de l'encaissement, le client est averti (par mail ou courrier) et doit s'acquitter de sa dette dans les 48h.

17-3 Fiche de transport (Billet collectif) et Ticket de transport

Professionnels et Associations : une fiche de transport est délivrée à la personne représentant le groupe de personnes transportées. Le client doit conserver ce document tout au long de la prestation.

Particuliers : le conducteur délivre un ticket de transport à chaque personne dès lors qu'elle a effectué son règlement et ce, avant la montée dans le véhicule. Le client doit conserver ce ticket tout au long de la prestation.

18 –Annulation, Modification du client–

Toute modification ou annulation émanant du client devra être notifiée à La Sarl Valérie Escapades par écrit à l'adresse contact@valerie-escapades.fr ou par courrier à l'adresse 6 rue Gabriel Debrégeas 87800 LA MEYZE. Seule la date du cachet de la poste ou la date de réception du mail sera retenue pour l'application du barème de frais d'annulation.

18-1 L'annulation à la demande du client :

Professionnels et Associations : le demandeur peut annuler sa demande au plus tôt, moyennant le paiement de frais d'annulation mentionnés ci-dessous (*jours ouvrables*)

- 15 jours avant la prestation : 30% du prix total
- De 14 jours à 48h avant la prestation : 60% du prix total
- A moins de 48h et le jour même : 100% du prix total

Particuliers : le demandeur peut annuler sa demande au plus tôt, moyennant le paiement de frais d'annulation mentionnés ci-dessous (*jours ouvrables*)

➤ Pour les prestations inférieures ou égales à 200€

- A moins de 48h : 50% du prix total
- Le jour même : 100% du prix total

➤ Pour les prestations supérieures à 200€

- 15 jours avant la prestation : 30% du prix total
- De 14 jours à 48h avant la prestation : 60% du prix total
- A moins de 48h et le jour même : 100% du prix total

Attention, aucune demande d'annulation ne sera prise en compte le jour du départ. Le client sera considéré comme absent et devra régler 100% du prix total.

18-2 La modification à la demande du client :

Le client s'engage à prévenir La Sarl Valérie Escapades par écrit à l'adresse mail contact@valerie-escapades.fr ou par téléphone au 07.44.42.17.27 au minimum 5 jours avant la prestation.

Suivant le caractère et le type de la modification ainsi que la date de la demande de modification, des frais de modification peuvent être appliqués.

19 - Modification-Annulation de La Sarl Valérie Escapades -

19-1 Modification :

En cas de modification, la Sarl Valérie Escapades tachera d'en aviser le client de manière claire et compréhensible, dans les 24h, par courriel, sms, voie postale ou téléphone. Le client est donc invité à consulter sa boîte mails ou ses messages. Aucune indemnisation ne pourra être sollicitée par le client.

19-2 Annulation :

La Sarl Valérie Escapades pourra procéder à une annulation si des circonstances exceptionnelles et inévitables empêchent d'effectuer la prestation. La Sarl Valérie Escapades ne pourra alors être tenue pour responsable d'une annulation selon le motif précité et aucune indemnisation ne pourra être sollicitée par le client. La Sarl Valérie Escapades tachera alors d'en aviser le client de manière claire et compréhensible, dans les 48h, par courriel, sms, voie postale ou téléphone. Le client est donc invité à consulter sa boîte mails ou ses messages. La Sarl Valérie Escapades s'engage à reverser aux clients les acomptes perçus.

20 – Aptitude du client –

20-1 Personnes à Mobilité Réduite (PMR) :

Le service de Transport routier public de personnes proposé par La Sarl Valérie Escapades est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite ; les personnes en fauteuil roulant ne sont pas acceptées (véhicule non équipé).

20-2 Mineurs :

La Sarl Valérie Escapades ne saurait en aucun cas accepter le transport d'un mineur non accompagné.

20-3 Aptitude du client

La sécurité de tous les passagers est d'importance capitale pour La Sarl Valérie Escapades. C'est pourquoi le client déclare qu'il est médicalement, physiquement et psychologiquement apte au transport, et que sa conduite ou son état n'affectera pas la sécurité ou le confort du véhicule, ni celui des autres personnes transportées.

Le client présentant une incapacité physique ou psychique, une incapacité ou restriction de mobilité, étant atteint d'une maladie nécessitant un traitement ou une assistance médicale et les femmes enceintes, doivent impérativement en informer La Sarl Valérie Escapades.

La Sarl Valérie Escapades se réserve le droit de refuser une prestation pour des raisons objectives et non-discriminatoires, si celui-ci ne s'avère pas apte à supporter un transport.

A cette fin, le client doit, le cas échéant et au moment de sa demande, fournir le plus de détails possibles relativement à son état de santé physique et/ou mental, de sorte que La Sarl Valérie Escapades puisse examiner leur obligation de façon sûre ou faisable d'un point de vue opérationnel.

Le conducteur n'est nullement dans l'obligation d'effectuer des soins, et ce, quel que soit la nature des soins à effectuer. Le client doit prendre ses dispositions en toute connaissance de cause avant le transport. La Sarl Valérie Escapades ne peut, en aucun cas, être tenue responsable si l'état de santé du client venait à s'aggraver durant et après la prestation. Le client ou la famille de ce dernier ne pourront en aucune manière intenter un procès contre le conducteur et la Sarl Valérie Escapades.

21 - Formalités -

21-1 Formalités générales :

Le client doit s'assurer avant toute demande, que chaque voyageur (adulte, enfant, bébé) est en possession de sa propre carte nationale d'identité (CNI) ou de son passeport en bon état et en cours de validité.

La responsabilité de La Sarl Valérie Escapades ne pourra être engagée si le client décide malgré tout de voyager avec sa pièce d'identité dont la date de validité indiquée est dépassée.

21-2 Mineurs :

Les mineurs doivent être impérativement accompagnés d'un adulte.

Si l'enfant ne porte pas le même nom ou est accompagné par un tiers, il convient aux parents de fournir une autorisation d'accord parental dont ils pourront demander un formulaire à La Sarl Valérie Escapades (par mail, courrier, téléphone). Ils devront renvoyer à La Sarl Valérie Escapades, le document dûment complété et signé, et joindre une photocopie de leur Carte Nationale d'Identité ou de leur passeport.

22 - Transport -

22-1 Responsabilité du transporteur :

Le Transporteur met à la disposition de ses conducteurs un véhicule dont toutes les obligations sont à jour (assurance, contrôle technique, ...). La Sarl Valérie Escapades a souscrit une assurance véhicule tous risques auprès de BPCE IARD, Chauray BP 840 79024 Niort Cedex 9 (distribuée par Banque Populaire Aquitaine C.ATL 10 quai des Queyries 3307 Bordeaux) ainsi qu'une RC Professionnelle auprès de HISCOX, 12 quai des Queyries 33072 Bordeaux.

La Sarl Valérie Escapades s'engage à mettre tout en œuvre pour acheminer les voyageurs à destination dans les meilleures conditions de confort et de sécurité et dans le délai prévu. Lors de la demande de prestation, la Sarl Valérie Escapades donne au client un avis d'horaire de départ, dans le cas où le client le refuse et, ou que le client lui-même se mette en retard pour diverses raisons, l'entreprise se réserve le droit de refuser et de ne pas accepter ladite prestation et ne pourra pas être tenue responsable en cas d'arrivée tardive à destination. De même, elle ne pourra être tenue responsable des conséquences d'une information fautive ou incomplète. En cas d'absence du client au rendez-vous, la prestation est définitivement perdue et en aucun cas, la Sarl Valérie Escapades n'effectuera de remboursement s'il y a eu versement préalable au moment de la demande.

Dans le cas d'un retard du client au rendez-vous de prise en charge non justifié ou signalé, le conducteur attendra 15 minutes, passé ce délai la demande pour ce transport sera annulée et en aucun cas, la Sarl Valérie Escapades ne sera tenue de rembourser le client s'il y a eu versement d'un acompte.

22-2 Conducteur :

Il est rappelé que les conducteurs de véhicules de moins de 10 places ne sont pas soumis à la réglementation sociale européenne (RSE), règlement CE 561/2006, ni à l'ordonnance n° 2012-814 du 22 juin 2012 relative à la durée du travail des conducteurs indépendants du transport public routier codifiée aux articles L 3312-4 à L 3312-9 du code des transports.

Il est rappelé que tout conducteur impliqué dans un accident de la circulation doit respecter la réglementation de l'article R231-1 du Code de la Route.

Le conducteur est en possession d'un permis de conduire type B en cours de validité et à jour de son renouvellement par contrôle médical obligatoire ; d'un permis de conduire type D en cours de validité et à jour de son renouvellement par contrôle médical obligatoire. Il est formé aux gestes de 1^{er} secours (PSC1).

Le conducteur se charge de la propreté du véhicule confié (*il est rappelé que pour les véhicules de moins de 10 places aucune caractéristique technique particulière n'est exigée*) et doit s'assurer de son bon fonctionnement avant chaque départ.

Il est chargé de transporter les voyageurs depuis le lieu de départ désigné jusqu'au lieu d'arrivée (aller, retour, aller-retour), tout en respectant le code de la route en vigueur.

Il doit s'assurer que tous ses voyageurs sont attachés, que les enfants de moins de 18 ans sont attachés et que ceux de moins de 10 ans bénéficient d'un système de retenue homologué (ou portent une ceinture de sécurité si leur morphologie le permet). Tous les sièges auto doivent obligatoirement posséder un visa d'homologation certifiant qu'ils répondent aux normes européennes (Isofix). Les sièges auto sont fournis par les parents qui en sont entièrement responsables.

Le conducteur a interdiction de consommer de l'alcool, des substances ou plantes classées comme stupéfiants ou de médicaments contre-indiqués avec la profession de conducteur ainsi que d'utiliser la radio ou tout autre support diffusant de la musique.

Il se charge d'encaisser les sommes dues par les clients suite à quoi il leur remet un justificatif de paiement comportant la somme totale réglée (ticket de transport ou facture). Il est en possession de carnets de tickets de transport et/ou d'un billet collectif.

Si le conducteur s'aperçoit que le client commet une infraction, il a comme consigne stricte d'arrêter immédiatement la prestation en cours. Cet arrêt ne donnera en aucun cas le droit au remboursement de la prestation.

La Sarl Valérie Escapades donne l'autorisation à ses conducteurs d'interrompre la prestation en cours si le comportement des clients met en péril la sécurité et la dignité du conducteur et/ou l'image de la société.

22-3 Bagages/Effets personnels :

Ils sont tous sous la responsabilité du client.

Le client ne doit en aucun cas retourner vers La Sarl Valérie Escapades ou un de ses sous-traitants en cas d'oubli, de perte, de vol ou de dégradation de ses bagages, effets personnels, pièce d'identité ou tout autre document.

La Sarl Valérie Escapades accepte de transporter vos effets personnels sans engager sa responsabilité et dans la limite de la place disponible dans le coffre du véhicule. Elle recommande à ses clients de fixer une étiquette à leurs sacs, bagages,

Les sièges auto sont fournis par les parents et doivent obligatoirement posséder un visa d'homologation certifiant qu'ils répondent aux normes européennes (Isofix). Les parents en restent entièrement responsables et sont chargés de l'installation dans le véhicule. Ils ne peuvent se retourner contre la Sarl Valérie Escapades s'ils manquent à cette obligation et s'il arrive un incident.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de transporter des substances inflammables, explosives, corrosives ou toxiques, et plus généralement toute marchandise dangereuse. Il appartient au passager de vérifier que ses bagages ne contiennent pas de telles substances. En cas d'oubli, il est recommandé d'envoyer un email à l'adresse suivante : contact@valerie-escapades.fr

22-4 Comportement :

22-4-1 Comportement du client :

Le client s'engage à avoir une hygiène corporelle irréprochable. Il doit être poli et courtois envers le conducteur et les autres voyageurs. Toute personne faisant preuve d'agressivité, de non-respect, de racisme, de propos et de gestes déplacés, sera exclue et devra régler la totalité du service proposé.

Il s'engage à ne pas se retourner contre La Sarl Valérie Escapades, contre les autres voyageurs, en cas d'accident corporel, physique et psychologique. En tant qu'adulte ayant toutes ses capacités physiques et mentales, le client est responsable de lui-même.

Le client s'engage à ne pas détériorer le véhicule, la Sarl Valérie Escapades est en droit d'exiger réparation ou indemnité de celui-ci.

Le client s'engage à respecter les interdictions de fumer, vapoter, manger, écouter de la musique via un haut-parleur (*le client doit se munir d'un casque audio qui reste sous son entière responsabilité*) ou tout autre interdiction dans le véhicule de transport.

Lors de la montée dans le véhicule, le client doit suivre les consignes du conducteur et ne peut les contester. Il doit attacher sa ceinture individuelle de sécurité. Le client doit respecter les règles sanitaires lorsqu'elles sont imposées et les horaires fixés par La Sarl Valérie Escapades. Le client s'engage à respecter les consignes qui lui seront données par la Sarl Valérie Escapades.

Toutes les règles ci-dessus s'appliquent lorsque le client est amené à emprunter un véhicule pris en sous-traitance.

22-4-2 Comportement du conducteur :

Du début de la prestation jusqu'à la fin, le conducteur s'engage à faire preuve de gentillesse, de bienveillance envers les voyageurs. Il doit respecter les règles sanitaires lorsqu'elles sont imposées ainsi que les règles du code de la route. Il s'engage à ne pas boire d'alcool, ne pas prendre de produits stupéfiants ou de médicaments contre-indiqués à sa profession ainsi que d'utiliser la radio ou tout autre support diffusant de la musique.

Pour les personnes souffrant de handicap, il aidera le client à monter dans le véhicule.

23 – Après-vente –

23-1 Réclamation :

Toute réclamation devra être effectuée par le client dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 8 jours maximum après la prestation. Il est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution d'un service proposé par La Sarl Valérie Escapades. Cette dernière et ses sous-traitants tâcheront d'y remédier au plus tôt sauf si cela leur est impossible ou si cela entraîne des coûts disproportionnés au regard de la non-conformité et du coût de la prestation. Tout geste commercial, remboursement ou compensation proposé(e) sur place tiendra lieu de seul dédommagement.

En cas de différend qui viendrait à se produire à propos de l'exécution ou de l'inexécution, de la modification, de l'annulation d'une prestation, le client et La Sarl Valérie Escapades s'efforceront de trouver une solution amiable.

23-2 Perte / oubli d'effets personnels :

La Sarl Valérie Escapades ne pourra être tenue pour responsable des effets personnels /objets oubliés par le client et elle ne se chargera pas à ce titre, ni de leur recherche, ni de leur rapatriement. Le client reste seul responsable de ces objets personnels, bagages, vêtements... laissés sans surveillance.

23-3 Médiation :

Le client aura la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle. Conformément à l'ordonnance n° 2015-1033 du 20 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1382 du 30 octobre 2015, tout différent ou litige dit de consommation, sous réserve de l'article L. 612-2 du code de la consommation, peut faire l'objet d'un règlement amiable par médiation auprès de la plateforme de règlement en ligne des litiges. Quel que soit le moyen utilisé pour saisir le médiateur, la demande devra contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : ses coordonnées postales, électroniques et téléphoniques ainsi que le nom et l'adresse de la Sarl Valérie Escapades, un exposé succinct des faits et la preuve des démarches préalables que vous avez effectuées auprès de la Sarl Valérie Escapades.

En cas d'échec de la médiation, le client ou La Sarl Valérie Escapades pourront saisir la juridiction française compétente.

24 – Droit applicable –

La Sarl Valérie Escapades est une société de droit français. La loi applicable à nos relations contractuelles est donc la loi française. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des tribunaux français. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions étaient déclarées comme non valide(s) par une juridiction compétente ou en application d'une loi/règlement, les autres stipulations conserveront toute leur force et leurs effets.

25 – Politique de confidentialité et informations personnelles –

En s'inscrivant à une prestation auprès de La Sarl Valérie Escapades, le client final, accepte expressément les termes de la politique de confidentialité de La Sarl Valérie Escapades dont il reconnaît avoir pris connaissance dans son intégralité avant réservation. Pour permettre la conclusion, la gestion et l'exécution de l'inscription, les données personnelles du client final seront communiquées aux sous-traitants de La Sarl Valérie Escapades. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression, ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données ou de limitation du traitement. Il pourra, également, pour des raisons tenant à sa situation particulière, s'opposer au traitement de ses données. Toutefois, certaines données sont nécessaires à la gestion de la prestation. Aussi, tout refus de sa part de les communiquer pourrait faire obstacle à la gestion et à l'exécution de la prestation sans que la responsabilité de La Sarl Valérie Escapades puisse être engagée. Il pourra exercer ces droits en écrivant par lettre simple à : Sarl Valérie Escapades – 6 rue Gabriel Debrégeas – 87800 LA MEYZE ou à l'adresse mail suivante contact@valerie-escapades.fr. Le client dispose également d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation vous avez la possibilité de vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

26 – Acceptation des conditions générales de vente –

Le client reconnaît avoir pris connaissance, lors de sa réservation, des conditions générales de vente.

L'acceptation d'un devis par le client et la confirmation de sa commande impliquent l'entière adhésion du client aux présentes conditions générales de vente et l'acceptation sans réserve de toutes les dispositions y étant énoncées.

La Sarl Valérie Escapades se réserve le droit de les modifier à tout moment.